

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-CF1549

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 1° Le 5 *bis* du IV de la première sous-section de la section II du chapitre I^{er} du titre I^{er} de la première partie du livre I^{er} est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision légistique.